

Association régionale Enfants & Santé Toulouse-Occitanie

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 avril 2023

Le samedi 1 avril 2023 à 10 h, les membres adhérents de l'Assemblée Régionale Enfants et Santé Toulouse-Occitanie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire :

Au Foyer Rural - Salle de la Marne
Rue des Côteaux- 31130 Quint-Fonsegrives

sur convocation adressée par mail ou voie postale.

Il s'agissait de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12/03/2022**
- **Rapport d'activité et rapport moral de la Présidente : année 2022**
- **Lecture des comptes arrêtés au 31/12/ 2022.**
- **Lecture du rapport du contrôleur aux comptes**
- **Vote des résolutions :**
 - **Adoption du rapport moral et quitus à la Présidente**
 - **Approbation des comptes 2022 et affectation du résultat de fonctionnement.**
 - **Quitus au trésorier**
 - **Clôture d'un compte bancaire au Crédit Mutuel**
 - **Changement du nom de l'association régionale qui devient :
Enfants Cancers Santé Toulouse-Occitanie (conformité avec la fédération)**
 - **Renouvellement des administrateurs et du Bureau**
 - **Modification des statuts (conformité avec ceux de la fédération, approuvés par le ministère de l'intérieur dans le cadre des associations reconnues d'utilité publique)**
- **Proposition de fonctionnement et projets 2023**
- **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés : Marie-Béatrix Bleunven , présidente, Annie Aubert, secrétaire, Luc Pigeon, trésorier, Stéphane Mas, contrôleur aux comptes, Sophie Mas, trésorière adjointe, Bernard Aubert, secrétaire-adjoint,(pouvoir à A.Aubert), Georges Bleunven, Jean-Claude Aubry, Antoine Baceiredo, Chantal Albouy, Martine Pressoir, Françoise Canion, Eric Estrem, Claude Charbonnel, Guy Durand (pouvoir A.Aubert), Martine Delaire (pouvoir Luc Pigeon), Gérard Aubert (pouvoir A.Aubert), M.Françoise Clavier (pouvoir Luc Pigeon), Yanka Saada (pouvoir C.Albouy), J.Marie Juge (pouvoir J.C Aubry), Sophie Bleunven (pouvoir à M.Béatrix Bleunven), Gladys Bleunven-Feuillet (pouvoir à Georges Bleunven), Lysiane Galley (pouvoir à M.Béatrix Bleunven)

L'Assemblée Générale est ouverte à 10 h 20.

La présidente, Marie Béatrix Bleunven, remercie les adhérents pour leur présence à cette assemblée générale.

Après émargement de la liste de présence, Madame la Présidente, Marie-Béatrix Bleunven propose de désigner le Bureau de l'assemblée, qui ainsi constitué :

- Président de séance : Jean-Claude Aubry
- Secrétaire : Annie Aubert

et passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

1) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2022

Mis sur écran et soumis à la lecture des membres, ce procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque ou question, est adopté à l'unanimité.

2) Rapport d'activité et rapport moral de la Présidente : année 2022

La Présidente donne lecture des rapports et rappelle que l'Association Régionale Enfants et Santé Toulouse-Occitanie a été créée le 21 février 2014 avec pour objectif de :

- mettre en œuvre des manifestations et des actions afin d'informer et de sensibiliser le public,
- et
- de collecter des fonds afin de financer des projets de recherches médicales dans le domaine des cancers de l'enfant et de l'adolescent.

dans

- l'aire géographique correspondant à la zone d'influence du CHU Hôpital des enfants de Toulouse et comprenant les départements suivants : Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Tarn, Tarn et Garonne, Corrèze.

- **Bilan d'activité**

Après 2 ans de crise sanitaire, due au coronavirus, l'année 2022, a permis de renouer avec une augmentation de la collecte mais non avec un accroissement du nombre d'adhérents.

Depuis de nombreuses années, des Lions clubs sont des soutiens indéfectibles de notre Association en réalisant des manifestations remarquables :

- LC Tounefeuille : soirée « Mes Années Sardou » = Don de 3800 €
- LC Toulouse-Quint Occitanie : soirée théâtrale et loto = Don de 3068 €
- LC Albi Isatis : journée golf = Don de 2000 €
- LC Castres-Mazamet = Don de 1500 €
- LC Decazeville Cransac : vente de tulipes = Don de 2600 €
- LC Figeac : vente de roses = Don de 1300 €

Pour la première fois le Lions Club Perpignan Castelet et le Lions Club Millau Sud Aveyron nous ont apporté leur soutien en nous adressant deux chèques de 500 € et de 578 €.

Un stand a été tenu au congrès Lions de Toulouse en octobre 2022, où Annie, Luc et moi-même avons rencontré beaucoup de monde, avons répondu à beaucoup de questions, mais avons obtenu peu de retours.

Le Lions Club de Cahors a débuté, en octobre, une collecte de radiographies, en partenariat avec le centre de tri du Lot au profit d'ECS Toulouse-Occitanie. Projet à suivre en 2023.

Le Lions Club est notre premier soutien financier avec 15 346 € reversés en 2022.

Depuis février 2023, l'Association Enfants, Cancer Santé est reconnue « Association partenaire du Lions Club de France »

➤ **Dons de particuliers/associations**

- En avril 2022, l'Association des Lycéens « Lycée Raymond Naves » a remis un don de 1000 €, Correspondant au bénéfice de la vente de chocolats à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- La 2^{ème} édition du FESTI'TRAIL de Marzens près de Lavaur a eu lieu le 16 octobre. Plus de 500 inscrits ont participé à cet évènement sportif et convivial.
Un don de 500 € a été remis à notre Présidente. Ce Festi'trail devient pérenne et sera organisé en octobre 2023.

**Le total des recettes pour 2022 est de 19 772 €
Le montant reversé à la Fédération est de 19 425 €**

En conclusion, notre Présidente, souhaite que l'année 2023, soit l'année du renouveau avec toujours plus d'adhérents, d'administrateurs, d'ambassadeurs et un futur bureau.

Madame Bleunven assure la présidence de l'Association Enfants & Santé Toulouse-Occitanie depuis février 2014 et désire maintenant passer le relais de la présidence afin de pérenniser notre mission de Guérir plus et Guérir mieux les enfants et adolescents atteints de cancers et de leucémies.

3) Lecture des comptes arrêtés au 31/12/2022

Notre trésorier Luc Pigeon, procède à la lecture du bilan et du compte de résultats de l'association au 31/12/2022.

- ✓ Recettes 2022 : 19 772 € constituées par le montant des dons, des adhésions.
- ✓ Débours 2022 : 19 993,40 € constitués par le reversement à la Fédération de la totalité des dons (19 080 €), de 50 % des 692 € d'adhésions reçues, soit 346 € et de divers frais de fonctionnement pour 568,40 €.

- ✓ Déficit 2022 : 221,40 € qui viendront s'imputer sur la réserve de fonctionnement.

Cette situation est agrégée et reprise en consolidation par le trésorier de la Fédération nationale Enfants Cancers Santé.

4) Rapport du contrôleur aux comptes

Dans son rapport, le contrôleur aux comptes, Stéphane Mas, certifie les comptes sincères et conformes, propose de donner quitus au trésorier sur les comptes 2022, sans réserve.

Jean-Claude Aubry souligne qu'il est important de valoriser les heures données (voir document Bénévolat valorisé).

5) Vote des résolutions :

- **1^{ère} résolution : Approbation du rapport moral**

Aucune question, ni autre précision n'ayant été soulevée par les participants(es), le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2^{ème} résolution : Approbation des comptes-Quitus au trésorier**

« Après avoir entendu la lecture des rapports financiers, du trésorier et du contrôleur aux comptes, les membres de l'Assemblée Générale approuvent les comptes présentés et donnent quitus au trésorier »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **3^{ème} résolution : Affectation du résultat**

L'affectation du résultat au compte de réserve de fonctionnement est approuvée à l'unanimité.

6) Clôture d'un compte bancaire au Crédit Mutuel

Le compte ouvert au Crédit Mutuel sous le n° 233 820 031 103 pour répondre aux besoins d'une action organisée dans les premières années de l'association n'a plus aucune utilité.

En conséquence, il convient de le clôturer. Cette décision est pleinement approuvée.

7) Changement de nom de l'Association Régionale

L'Association Régionale Enfants et Santé Toulouse-Occitanie doit procéder à un changement de nom. Cette modification d'appellation intervient pour répondre à une exigence d'homogénéité de dénomination avec la Fédération Nationale Enfants Cancers Santé. Le vocable « cancers » doit être ajouté. L'Association Régionale Enfants et Santé Toulouse-Occitanie s'appellera désormais « **Association Régionale Enfants Cancers Santé Toulouse-Occitanie.**

Ce changement de nom est approuvé à l'unanimité des membres présents et fera l'objet d'une déclaration auprès des institutions compétentes.

8) Renouvellement des Administrateurs et du Bureau

Jean-Claude Aubry remercie tous les anciens administrateurs présents et il est donné lecture des noms des candidats au poste d'administrateur :

- Aubert Annie, Aubert Bernard, Aubry Jean-Claude, Bacereido Antoine, Bleunven M-Béatrix, Bleunven Georges, Estrem Eric, Juge Jean-Marie, Mas Stéphane, Mas Sophie, Pigeon Luc, Pressoir Martine, Saada Yanka.

Tous les candidats présentés sont élus à l'unanimité.

➤ Composition du nouveau Bureau

Les administrateurs nouvellement élus ont procédé à l'élection des membres du Bureau dont la composition est la suivante :

- Président : Jean-Claude Aubry
- Vice-Présidente : M.Béatrix Bleunven
- Vice-Présidente : Annie Aubert
- Secrétaire : Annie Aubert
- Secrétaire-Adjoint : Bernard Aubert
- Trésorier : Luc Pigeon
- Trésorière-Adjointe : Sophie Mas
- Contrôleur aux Comptes : Stéphane Mas

9) Modifications des statuts

Les statuts de l'Association Régionale Enfants et Santé Toulouse-Occitanie doivent être modifiés afin de répondre à l'obligation de les mettre en conformité avec ceux de la Fédération, approuvés par le ministère de l'Intérieur dans le cadre des associations reconnues d'utilité publique.

Les modifications portent sur :

- **le Préambule** : le Préambule est dissocié du chapitre « But et Composition de l'Association ». Il est élargi et définit les éléments caractéristiques de l'Association Régionale affiliée à la fédération.
- **les articles concernant le But et la Composition de l'Association (paragraphe 2) :**

- **article 1 : Dénomination, objet, durée, siège social**

L'Association Régionale Enfants et Santé est désormais dénommée **Association Régionale Enfants Cancers Santé Toulouse-Occitanie**.

Dans le respect de son appartenance à la Fédération Enfants Cancers Santé, l'Association a pour mission de soutenir la recherche et d'apporter des aides aux enfants atteints de cancers et de leucémies pour leur permettre de guérir plus et guérir mieux.

Le changement de siège social relève d'une décision du conseil d'administration qui pourra modifier le présent article des statuts en conséquence.

L'adresse de correspondance ou de gestion de l'association est fixée au domicile du président jusqu'à expiration de son mandat, sauf décision différente du conseil d'administration.

▪ article 2 : Moyens d'action

Soutenir toute action s'inscrivant dans le guérir plus et le guérir mieux, organiser ou participer à tout congrès, cours ou conférences, proposer à la Fédération et contribuer au financement des projets et moyens de recherche en cancérologie pédiatrique, participer aux instances publiques ou dans des institutions pour représenter les patients, parents et usagers de santé, en accord avec la Fédération.

- les articles relatifs à l'Administration et Fonctionnement (paragraphe 3) :

▪ article 7 : Composition du conseil d'administration

Le Président de la Fédération Enfants Cancers Santé ou une personne mandatée par lui est membre de droit du conseil d'administration de l'Association Régionale.

En cas de vacance de l'ensemble des postes des administrateurs élus, le Président de la Fédération Enfants Cancers Santé, membre de droit du conseil d'administration (ou son représentant mandaté à cet effet), exerce l'ensemble des pouvoirs des instances dirigeantes de l'Association Régionale (conseil d'administration, bureau, président, trésorier) jusqu'à l'élection de nouveaux administrateurs.

▪ article 8 : Compétence du conseil d'administration

Le conseil d'administration met en œuvre les orientations stratégiques décidées par l'assemblée générale. Il gère et administre l'association conformément à ces orientations et aux décisions budgétaires votées.

Outre les compétences qu'il tient de l'article 6 des présents statuts, il arrête les projets de délibération soumis à l'assemblée générale.

Il prépare le budget prévisionnel de l'association à l'approbation de l'assemblée générale. Il arrête les comptes, les soumet à l'approbation de l'assemblée générale et propose l'affectation du résultat.

Le cas échéant, il propose à l'assemblée générale la désignation d'un ou plusieurs commissaires aux comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du code de commerce et qui exercent les missions prévues aux articles L.823-9, L.623-3 et L.612-5 du même code.

▪ article 9 : Fonctionnement du conseil d'administration

Sont réputés présents au sens de l'alinéa précédent les membres du conseil d'administration qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale.

▪ article 10 : Gratuité des mandats, confidentialité et conflits d'intérêts

L'Association Régionale veille à prévenir et à gérer toute situation de conflits d'intérêts réel, potentiel ou apparent, pouvant exister entre ses intérêts personnels ou professionnels de l'un de ses administrateurs, de l'un des membres des comités institués en son sein, des collaborateurs ou de toute personne agissant au nom de l'association.

Lorsqu'un administrateur a connaissance d'un conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, dans lequel il pourrait être impliqué, il en informe sans délai le conseil d'administration et s'abstient de participer aux débats et de voter sur la délibération concernée. Il en est de même pour tout postulant à sa désignation au sein d'un comité qui en informe l'instance appelée à en désigner les membres.

▪ **article 13 : Trésorier**

Le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses. Il enregistre la comptabilité sur le logiciel partagé avec la Fédération, il prépare les documents comptables nécessaires à la réalisation du compte de résultats et du bilan. Il peut donner délégation.

▪ **article 14 : Relation de l'Association avec la Fédération**

L'Association est représentée au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Fédération comme prévu par les statuts de la Fédération et veille à assurer sa participation à chacune des réunions des instances fédérales où elle est convoquée.

▪ **article 15 : Réunion dématérialisée**

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, le conseil d'administration comme le bureau de l'association peuvent se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification de ses membres et leur participation effective à une délibération collégiale. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Sont ainsi réputés présents, les membres ou administrateurs qui participent à la réunion par de tels moyens.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le conseil d'administration et le bureau de l'association peuvent également délibérer par consultation écrite et notamment par voie électronique ou par vote par correspondance. Le vote à distance est alors prévu, dans des conditions propres à garantir la sincérité du scrutin et, le cas échéant, le secret du vote.

Fonctionnement du Conseil d'Administration, la Gratuité des mandats, confidentialité et conflits d'intérêts, le Bureau, la mission du trésorier, les réunions dématérialisées.

L'ensemble des modifications indiquées ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.

10) Proposition de fonctionnement et projets 2023

En 2023, il convient de profiter de l'anniversaire des 25 ans de l'Association pour mieux la faire connaître afin de développer notre réseau d'adhérents, de partenaires ou même d'étudiants désireux de travailler dans des associations.

Profiter de l'anniversaire des 25 ans, c'est aussi mobiliser les clubs Lions en s'appuyant sur la reconnaissance « d'Association partenaire » par le Lions International France (DM 103) .

Un réseau d'ambassadeurs est en cours d'élaboration. Leur mission sera de couvrir notre région afin de représenter sur chaque territoire dévolu l'association, d'être plus proche des actions, des donateurs, et de valoriser les partenaires locaux.

D'autres projets, comme la réalisation d'une seconde conférence réunissant chercheurs et familles et la mise en place d'une action de prévention contre les cancers dans les lycées, sont à l'étude.

D'autre part, Jean-Claude Aubry présente de manière complète les points d'activités de la Fédération.

11) Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

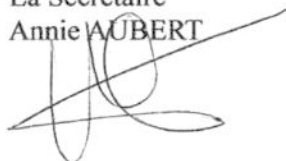
L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la secrétaire Annie AUBERT pour accomplir les formalités nécessaires, notamment le dépôt de la déclaration modificative à la sous-préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20.

La Présidente
M.B BLEUNVEN



La Secrétaire
Annie AUBERT



Le nouveau Président
J.Claude AUBRY

